

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

14/11/2022

Dossier complet le :

14/11/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0338

1. Intitulé du projet

Projet d'implantation de de 8 pontons amovibles plage de Pampelonne (Ramatuella, Var)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Ramatuella

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Roland BRUNO, Maire de Ramatuella

RCS / SIRET

2 1 8 3 0 1 0 1 8 0 0 0 1 4

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales. b) (...) quais de chargement et de déchargement reliés à la terre (...)	
11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière b) Reconstruction d'ouvrages (...) existant	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement de 8 pontons amovibles en baie de Pampelonne (Ramatuella, Var). Parmi ces 8 pontons, 4 sont d'ores et déjà existants, et 4 sont à créer. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne approuvé le 15 décembre 2015, par le décret n° 2015-1675.

4.2 Objectifs du projet

Ces pontons visent à permettre le débarquement et l'embarquement des usagers de la plage venant par la mer, notamment vers et depuis les établissements de bain de mer et restaurants. Ces pontons seront dimensionnés pour l'accueil de petites embarcations de type « semi-rigide » ou « annexes de yacht » (tender).

Les pontons pourront être installés entre le 1er mars et le 30 novembre de chaque année, période de montage et de démontage comprise.

La distribution géographique des 8 pontons répond au besoin exprimé par les différents exploitants de plage : 4 pontons en lieu et place des 4 pontons existants en 2022 sous AOT particulière (du Nord au Sud : Capilla, Tahiti, Les Moulins, Patch) et 2 nouveaux pontons au Sud : secteur de l'Epi et secteur Gros Vallat.

Enfin, deux nouveaux pontons seront positionnés secteur Patch, pour répondre aux besoins du gestionnaire de la ZMEL (face au futur bâtiment d'exploitation) et du poste principal de secours, et secteur Migon (cf. carte ci-annexée).

Cette distribution prend également en compte le plan de balisage, la localisation des habitats marins et l'implantation de la future ZMEL de Pampelonne en termes de localisation des coffres d'amarrage de la zone E, de dégagements de flux prévus dans le périmètre de la ZMEL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Chaque ponton sera conçu de manière identique, sur la base d'une structure métallique démontable d'une longueur de 31 mètres et d'une largeur d'1,6 mètres, reposant sur des fondations souterraines de type plots d'ancrage, micropieux ou pieux vissés (à ce stade du projet la solution technique définitive n'est pas encore arrêtée).

La structure sera habillée par un revêtement en bois (douglas et châtaigner), et équipée d'une main courante en cordage pour répondre aux exigences d'intégration paysagère fixées par le schéma d'aménagement.

Les travaux d'implantation des pontons seront réalisés en 2 phases :

1- Une phase d'installation initiale des fondations (plots d'ancrage, pieux vissés ou autre) permettant d'assoir la structure dans le sédiment. Ces fondations enterrées restent à demeure dans le substrat ;

2- Une phase d'installation de la structure émergée des pontons (structure métallique galvanisée et habillage bois), structure amovible qui a vocation à être démontée à l'automne, puis réinstallée au printemps suivant (phase d'exploitation).

A noter qu'en ce qui concerne les 4 pontons existants, la faisabilité de réutiliser les fondations existantes a été étudiée pour limiter l'impact écologique inhérent à la démolition et à la réinstallation de nouveaux pontons, mais les anciennes fondations n'offraient pas les garanties techniques suffisantes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les pontons pourront être installés entre le 1er mars et le 30 novembre de chaque année, période de montage et de démontage comprise. L'exploitation effective des pontons pourra donc se faire entre le 31 mars et le 31 octobre de chaque année, pour permettre le débarquement et l'embarquement des usagers de la plage venant par la mer. Ces pontons seront dimensionnés pour l'accueil de petites embarcations de type « semi-rigide » ou « annexes de yacht » (tender) de taille inférieure à 10 mètres.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Délibération municipale
- Dossier d'autorisation ou de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau
- Évaluation des incidences Natura 2000
- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre maximal de pontons	
Longueur d'un ponton	
Largeur d'un ponton	
Emprise surfacique d'un ponton	

4.6 Localisation du projetAdresse et commune(s)
d'implantationBaie de Pampelonne
Ramatuëlle (83310)Coordonnées géographiques¹Long. 06°39'45"E Lat. 43°13'45"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06°40'03"E Lat. 43°14'42"N

Point d'arrivée :

Long. 06°39'52"E Lat. 43°12'41"N

Communes traversées :

Projet sur le Domaine Public Maritime au droit de la commune de Ramatuëlle

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En mer, la plage et les herbiers de posidonie de Pampelonne constituent une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 (93M000090) d'une surface de 1.637 ha. A terre, le haut de plage et l'arrière plage de Pampelonne constitue une ZNIEFF de type 1 (930012547) d'une superficie de 122 ha.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet se déploie sur le Domaine Public Maritime de la commune de Ramatuelle
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La baie de Pampelonne se situe à proximité de l'Aire Marine adjacente du Parc National de Port-Cros
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Phare du Cap Camarat en covisibilité à 3 kilomètres
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pampelonne, dans sa partie terrestre, est dans le site inscrit qui englobe la totalité de la presqu'île de Saint-Tropez (93183043)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La baie de Pampelonne est intégralement incluse dans l'aire marine protégée Corniche varoise (site Natura 2000 FR930124).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La baie de Pampelonne est limitrophe du site classé dit "des 3 Caps méridionaux" (93C83053), classé par décret du 6 mai 1995 et qui couvre une superficie de 2076 ha. Le projet de ponton est au plus proche à 65 mètres du site classé "des 3 Caps méridionaux".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se déploie pas sur des habitats d'intérêt communautaire majeur identifié dans le docob Corniche varoise et son emprise est très limitée. La conservation des habitats concernés n'est pas remise en question par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, et compte tenu de la création de 4 nouveaux pontons par rapport à la situation actuelle, le projet engendre une consommation d'espaces maritimes supplémentaire d'environ 50 m ² par ponton, soit 200 m ² au total.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La submersion marin est un aléa potentiel dans la baie de Pampelonne
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des flux maritimes entre les zones de mouillage dans la baie de Pampelonne et la plage elle-même. Toutefois, ces flux sont déjà effectifs en lieu et place des futurs pontons, car un plan de balisage en vigueur depuis de nombreuses années prévoit des chenaux d'accès entre les zones de mouillage et la plage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de bruit et le risque de nuisances sonores par rapport aux usages actuels.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le risque de nuisances olfactives par rapport aux usages actuels.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de vibrations par rapport aux usages actuels.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter les émissions lumineuses
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejets polluants atmosphériques par rapport aux usages actuels.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejets liquides par rapport aux usages actuels.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à augmenter le niveau de rejets d'effluents par rapport aux usages actuels.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne porte pas atteinte au patrimoine paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les impacts environnementaux porteront essentiellement sur la phase chantier. En effet, la réalisation de pontons sur pieux implique le recours à des techniques de battage et d'enfonçage qui peuvent produire une nuisance acoustique momentanée, notamment vis-à-vis des mammifères marins qui pourraient fréquenter la baie au même instant.

Afin de limiter les nuisances acoustiques en phase chantier, si la solution technique retenue nécessite du battage ou de l'enfonçage de pieux, il est prévu de recourir à un dispositif de rideau de bulles qui sera mis en œuvre par le prestataire de manière à ceinturer une à une chaque zone de chantier. L'impact acoustique sera ainsi nettement réduit.

En revanche, la mise en suspension des sédiments n'aura a priori pas de conséquences environnementales dans la mesure où :

- Les herbiers recensés sont à une distance très importante des zones de chantiers (pas de risque d'enfouissement ou de colmatage par les sédiments) ;

- La baie de Pampelonne est naturellement soumise à de forts mouvements sédimentaires tout au long de l'année qui conduisent à des déplacements et une remise en suspension importante du sable dans la colonne d'eau.

Le recours à des filets anti-MES ne présente aucune nécessité dans le contexte hydrosédimentaire de Pampelonne.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant l'emprise réduite du projet sur des habitats d'intérêt communautaire à enjeux modérés, et la durée limitée des travaux ; il nous semble que l'évaluation environnementale doit se borner à l'évaluation des incidences Natura 2000 et à la démarche de déclaration au titre de la loi sur l'eau. La commune s'est attachée à prendre en compte l'ensemble des préoccupations environnementales dès la genèse de ce projet, en se rapprochant notamment de la structure animatrice du site Natura 2000 concerné. Enfin, le projet s'intègre plus globalement dans le schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne approuvé le 15 décembre 2015, par le décret n° 2015-1675, qui prévoit déjà l'implantation de ces 8 pontons. La prise en compte de l'avis du public a donc eu lieu lors du processus d'approbation de ce schéma.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : plan de localisation des pontons au regard de la Zone de Mouillage et d'Equipements Légers de Pampelonne
Annexe 8 : plan de localisation des pontons au regard du plan de balisage de la baie de Pampelonne
Annexe 9 : plan de localisation des pontons au regard des habitats marins d'intérêts communautaires (Natura 2000)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Ramatuelle

le.

07 NOV. 2022

Signature



